

LA GAZETTE OFFICIELLE

Office des Nouvelles Européennes

DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Publication Hebdomadaire : 3,65 €uros

62^e ANNEE

N° 2284 du 30 mars 2012

Convention de Berne contre Directive

Ces dernières semaines, Willy Schraen, Président de la F.D.C. du Pas de Calais, a interpellé par courrier le M.E.D.D.T.L. sur la prééminence de la Convention de Berne sur la Directive européenne "Oiseaux" de 1979 remise au goût du jour en 2009, du fait des attaques qu'elle subissait de la part de l'U.N.A.C.O.M., qui avait enfin trouvé une faille jamais exploitée par quiconque. Nous avons souvent développé le sujet.

La Directrice de Cabinet de la ministre de l'Écologie lui a fait la même réponse que celle que nous avons entendue à Pachan des bouches de M^e Charles Lagier et de M^e Hélène Farges.

Mais l'on s'en tient là uniquement à l'usage...

En fait on pourrait tout à fait envisager que le gouvernement français, comme il le fait dans divers autres domaines, prenne la décision POLITIQUE de ne pas respecter la Directive et de lui préférer la Convention.

Étonnant tout de même que notre pays sache dire non à l'Europe sur certains sujets et se retranche derrière des "règles" qu'il dit ne pas pouvoir transgresser, alors qu'il en viole d'autres par ailleurs, notamment lorsqu'il refuse l'usage des O.G.M., contre l'avis européen... Mais ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres. Nous reviendrons sur le sujet et la réponse faite au Président Schraen par le ministère. ■

**Cet article conforte la position
et les arguments avancés par l'UNACOM
concernant la faille mais aussi la solution.**

**Nos dirigeants politiques et cynégétiques
auront-ils enfin la volonté politique de prendre un jour
« le taureau par les cornes » ?**